

Appel à projets 2024 Cité éducative de Kourou (au titre de l'année 2024 et année scolaire 2024-2025)



**Quartiers prioritaires Mairie-Bourg, Eldo et l'Anse ainsi
que tous les établissements scolaires de la ville de
Kourou**

Le label Cité Éducative

Labellisé « cité éducative » en 2022, l'ensemble du territoire de Kourou et ses établissements scolaires bénéficient de ce dispositif politique de la ville copiloté par la Préfecture de Guyane, le Rectorat et la ville de Kourou. **La cité éducative vise en effet à renforcer et intensifier la prise en charge des élèves et jeunes du territoire âgés de 0 à 25 ans avant, pendant, après et autour du temps scolaire.**

Les Cités éducatives sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations.

Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'occurrence les services de l'État, le Rectorat, les collectivités, la CAF, associations et habitants du territoire.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les Cités éducatives visent à favoriser ou renforcer les articulations entre l'intervention des acteurs afin de parvenir à des "Territoires à haute qualité éducative".

Elles reposent ainsi sur trois grands principes.

- **Conforter le rôle de l'école**

Il s'agit de concevoir des perspectives pour une meilleure mixité sociale et scolaire en développant l'attractivité des établissements notamment. L'objectif poursuivi aussi est de renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée, en renforçant l'ambition scolaire, la persévérance et l'orientation.

La coopération avec les parents et les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires sont également des enjeux forts dans ce cadre.

- **Promouvoir la continuité éducative**

Dans la poursuite logique du premier principe, il est aussi essentiel d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge.

Ceci implique un large panel de thématiques telle la prévention santé-hygiène, l'éducation artistique et culturelle, la pratique sportive et les activités de bien-être corporel, la diffusion de la culture scientifique et technique.

L'enjeu est également de promouvoir les valeurs collectives et républicaines, permettant la construction de la citoyenneté des enfants et des jeunes.

- **Ouvrir le champ des possibles**

L'un des enjeux majeurs de la "Cité éducative" est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture, de mobilité sur le monde extérieur et accompagner l'insertion socioprofessionnelle.

Il est nécessaire dans ce cadre de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, de favoriser la participation et l'engagement dans la vie de la cité, d'aider à participer à la société numérique de demain et de donner le goût de la découverte.

A Kourou, la politique éducative notamment en direction de la petite enfance s'est structurée depuis quelques années avec notamment la signature d'un projet éducatif de territoire (PEDT), d'une convention territoriale globale avec la CAF et d'un programme de réussite éducative (PRE) qui représente la dimension éducative du contrat de ville. Il s'agit aujourd'hui de développer une offre complémentaire et adaptée aux besoins des familles et aux élèves du territoire.

L'offre en matière de loisirs a également progressé avec une offre périscolaire et extrascolaire étoffée. Cependant, on constate une fréquentation différentielle par les enfants et les jeunes des quartiers. Il est nécessaire de construire une politique éducative et de jeunesse animée territorialement, prenant en compte la diversité des jeunes, avec une offre plus souple et diversifiée qui réponde mieux à leurs attentes.

Il est par ailleurs important de remettre la question de la parentalité au cœur des actions développées. Les parents ont de manière générale des difficultés à se repérer dans le système éducatif. Il est important de les accompagner dans leur rôle de « parent d'élève ». C'est le plus souvent avec les familles dont les enfants présentent des difficultés scolaires ou d'insertion sociale que les relations restent à consolider. Une grande part des difficultés identifiées par les institutions et associations ne peut être résolue sans le soutien des familles comme c'est le cas par exemple de l'absentéisme à l'école. Les efforts déjà entrepris par les différents acteurs sont à consolider et pérenniser.

Orientations de l'appel à projets 2024

Le lancement de cet appel à projets permet aux porteurs de s'inscrire dans la démarche de la cité éducative de Kourou. Il vise à donner la possibilité de proposer des réponses pouvant se traduire de manière concrète en actions, afin de traiter plusieurs thèmes inhérents à l'esprit du label Cité Éducative, dans cette logique d'adaptabilité.

Les projets soumis dans le cadre de cet AAP peuvent être un renfort d'actions existantes ou peuvent constituer des réponses complémentaires à celles déjà mises en œuvre.

Une attention particulière sera donnée aux actions dites innovantes sollicitant des partenariats intéressants et s'inscrivant dans un champ plus large qu'un seul établissement scolaire ou quartier. Les projets soumis doivent nécessairement s'inscrire dans un principe de promotion et de respect des valeurs de la République. Il est prévu la signature d'une charte adéquate pour les porteurs de projets retenus.

Le Rectorat étant garant des enseignements et projets éducatifs sur le temps scolaire, la mise en place d'actions sur le temps péri et extrascolaire est à privilégier dans cet AAP.

Une attention particulière sera donc portée aux projets intervenant sur la pause méridienne en période scolaire, après la classe et hors temps scolaire.

Tout projet soumis au titre du présent AAP peut s'inscrire sur l'année civile 2024 ou l'année scolaire 2024-2025, avec un démarrage nécessaire des actions d'ici le 31/12/2024. La période de réalisation envisagée sera à mentionner lors du dépôt sur la plateforme DAUPHIN.

Les projets peuvent concerner les établissements du 1^{er} degré (écoles maternelles et élémentaires) et/ou le second degré (collèges et/ou lycées) ainsi que les temps péri et extrascolaires. Pour ce faire, les porteurs de projets sont invités à se rapprocher, en amont du dépôt, des établissements scolaires ciblés ainsi que la mairie de Kourou, de manière à proposer des actions et interventions en accord avec les enjeux du territoire. Un annuaire des établissements et contacts clés sera fourni en parallèle de cet AAP.

Les thématiques prioritaires de la cité éducative pour 2024 sont les suivantes :

- **prévention-sécurité** (projets liés à ces thématiques dans et hors temps scolaire, apaisement du climat scolaire et aux abords des établissements, liens entre les forces de sécurité et les élèves/familles...)
- **santé** (hygiène, précarité menstruelle, alimentation, sport-santé, santé mentale, affective et sexuelle...)
- **soutien à la parentalité** (accompagnement des parents, liens avec l'EN et autres acteurs locaux, actions en lien avec la lutte contre l'illettrisme/l'illectronisme, la maîtrise de la langue française et la dimension interculturelle des élèves et leurs familles...) en lien avec le REAAP de la CAF
- **citoyenneté et promotion de l'engagement citoyen** (démocratie participative, lutte contre les discriminations, égalité filles-garçons, valeurs de la République et laïcité...)

- **environnement et développement durable** (re-découverte de leur environnement immédiat, projets portés sur la nature et les sciences...)
- **insertion socioprofessionnelle et promotion vers une orientation de qualité** (découverte des métiers, de filières ou acteurs implantés sur le territoire, redynamisation de jeunes décrocheurs ou en situation de décrochage scolaire, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme...)

Le périmètre de la cité éducative de Kourou

Les établissements scolaires concernés sont les suivants :

Nom des lycées membres de la cité éducative :

TYPE	ETABLISSEMENT
LGT	GASTON MONNERVILLE
LPO	ELIE CASTOR

Nom du collège chef de file : Collège Victor Schoelcher

Nom des collèges membres de la cité éducative :

TYPE	ETABLISSEMENT
CLG	VICTOR SCHOELCHER
CLG	HENRI AGARANDE
CLG	OMEBA TOBO
CLG	JOSEPH HO TEN YOU

Nom des écoles membres de la cité éducative :

SIGLE	ETABLISSEMENT	REP
E.E.PU	EMILE NEZES	REP +
E.E.PU	MAXIMILIEN SABA	REP +
E.E.PU	EUSTASE RIMANE	REP +
E.E.PU	MICHEL LOHIER	REP +
E.M.PU	OLIVE PALMOT	REP +
E.E.PU	OLIVIER COMPAS	REP +
E.E.PU	RAYMOND CRESSON	REP +
E.E.PU	ROLAND LUCILE	REP +
EE. PU	SOLANGE PATIENT	REP +
E.E.PU	SAVANE	REP +

Critères d'éligibilité

Cet appel à projets est ouvert en priorité aux associations. D'autres acteurs tels que la commune de Kourou, les établissements scolaires pourront également y répondre.

Les porteurs sont invités à se rapprocher du coordinateur de la cité éducative et des membres du COTECH (déléguée du Préfet, directrice de la cohésion de Kourou et principale du collège Schoelcher) dans l'accompagnement de leurs demandes de subventions.

Pour être instruits et financés, les projets devront :

- ✓ se dérouler sur le territoire de la cité éducative de Kourou sur l'année scolaire 2024-2025 ou a minima sur l'année civile 2024
- ✓ être préalablement concertés avec les établissements scolaires (voir liste ci-dessus) et/ou la ville de Kourou afin de les associer en amont
- ✓ répondre aux priorités identifiées dans le présent AAP
- ✓ Avoir une dimension partenariale et rechercher un maximum les cofinancements
- ✓ faire l'objet d'une demande de financement formalisée via la plateforme DAUPHIN à l'adresse suivante <https://usagersdauphin.cget.gouv.fr> en mentionnant bien « 973-ETAT-POLITIQUE VILLE » dans le budget Compte 74 et mentionner les cofinancements sollicités (Ville de Kourou, CTG, CAF, Rectorat...). L'intitulé de chaque projet soumis sur Dauphin doit être le suivant :

2024 - 973 - Kourou – Cité éducative - Nom du projet - Nom du porteur

Modalités de financements

Les financements de la Cité Educative de Kourou sont accordés prioritairement par l'État (crédits politique de la ville dédiés en Préfecture à la cité éducative de ce territoire), le Rectorat et la ville de Kourou.

La sollicitation d'autres financeurs tels que la CAF de Guyane, l'ARS, les autres services de l'État (DGCOP pour la culture, la vie associative, le sport, l'emploi-formation), la Mission Locale, le Pôle Emploi, fonds publics ou privés... sont fortement encouragés dans la formalisation des budgets soumis. Une attention particulière sera portée aux montants sollicités dans le cadre des projets, eu égard aux indicateurs mentionnés.

Dans l'hypothèse d'une réponse favorable, le porteur de projet recevra une notification d'accord de financement précisant les démarches à suivre pour recevoir la subvention et justifier de la réalisation des actions.

Etre financé dans le cadre de la Cité Educative, engage le porteur de projet à :

- ✓ réaliser l'action pour laquelle il a été financé et ce, dans la période envisagée. Toute demande de report de l'action subventionnée doit être formulée avant la fin de l'année d'attribution.
- ✓ Transmettre des éléments à publier aux membres de la troïka (Etat, Rectorat et ville de Kourou) par mail et sur les supports de communication dédiés (photos, podcasts, posts ou articles de presse relatant l'action financée, témoignages...)
- ✓ Informer régulièrement l'équipe projet et faire mention de toute difficulté rencontrée en cours d'année dans la réalisation des actions.

Pour rappel, la ville de Kourou ainsi que les associations sont invitées à saisir des projets directement sur Dauphin avec l'ensemble de leurs pièces administratives à jour (statuts, RIB à leur nom, liste des dirigeants, budgets prévisionnels et réalisés de l'association, comptes annuels N-1 etc.).

Pour la cité éducative de Kourou, les établissements du second degré (collèges et lycées) peuvent déposer des projets en leur nom sur Dauphin car ils disposent d'une personnalité morale. **Il est rappelé que les voyages scolaires ou sections sportives ne sont pas éligibles à cet AAP.**

En revanche, les établissements scolaires du 1^{er} degré ne peuvent directement soumettre de projets sur Dauphin et peuvent uniquement solliciter des crédits au titre du fonds de mutualisation qui leur est dédié et géré par le collège Schoelcher. Pour rappel, ces projets éventuellement en lien avec des associations doivent se

formaliser par une fiche projet et sont soumis à l'accord préalable des Inspecteurs de l'Éducation Nationale avant transmission aux membres du COTECH. Par ailleurs, les devis et factures doivent nécessairement être au nom du collège Schoelcher, chef de file qui reste l'ordonnateur des fonds validés en COTECH puis COPIL de la cité éducative, ce afin d'éviter toute erreur dans le versement des crédits octroyés.

Une note d'exécution financière sera adressée aux copilotes de la CE Kourou pour plus de précisions.

Calendrier

Les étapes de la demande de subvention :

Dépôt des demandes de subventions sur la plateforme DAUPHIN, Espace usagers	Du 1er au 29 février 20h, heure de Guyane
Instruction des demandes de financement L'équipe projet (COTECH) est constituée à minima de la déléguée du Préfet, du Conseiller du Recteur, de la cheffe d'établissement du collège chef de file pour le Rectorat et de la Directrice de la cohésion sociale de la ville de Kourou. Les dossiers soumis seront ensuite instruits par le service politique de la ville de la Préfecture.	À partir de mars 2024 COTECH mi-mars 2024
Validation des demandes de financement par le comité de pilotage (Préfet, Recteur et Mairie ou leurs représentants) de la cité éducative et notification aux porteurs pour les projets retenus	COPIL fin mars 2024
Versement des crédits CE 2024 (sous réserve d'un bilan 2023 pour les renouvellements d'actions)	A partir d'avril 2024

Contacts

Structure	Nom Prénom	Fonction	Email	Téléphone	Adresse postale
Ville de Kourou	Nadia MOUNSAMY	Directrice de la cohésion sociale	nadia.mounsamy@ville-kourou.fr	06 94 20 32 63	Mairie de Kourou, Avenue des Roches
Rectorat de Guyane	Mamoudou-Alpha DIALLO	Coordinateur de la cité éducative de Kourou	mamoudou-alpha.Diallo@ac-guyane.fr	06 94 05 15 57	Rectorat de l'Académie de Guyane TROUBIRAN: Route de Baduel- BP 6011
	Alan LETOCART	Conseiller spécial de Monsieur le recteur	alan-yann.letocart@ac-guyane.fr	06 94 37 31 47	
	Paquerette JEAN-BAPTISTE	Principale du Collège chef de file, Victor Schoelcher	paquerette.sinitambirivoutin@ac-guyane.fr	06 94 91 14 71	
Préfecture	Rebecca DUBOIS	Déléguée du Préfet	rebecca.dubois@guyane.gouv.fr	06 94 27 88 33	Préfecture de Guyane- 1 rue Fiedmond- 97 300 CAYENNE